

POUR UN AN OU POUR LA VIE,  
VOUS ÊTES  
**PARISIENNE,  
PARISIEN,**  
VOUS FAITES  
**PARIS**  
VOTRE VOTE COMPTE.



Dès maintenant, inscrivez-vous sur les listes électorales  
pour voter aux élections municipales de mars 2020.  
Retrouvez toutes les informations sur [Paris.fr/elections](https://paris.fr/elections)

# PARISIENNE, PARISIEN,

## ... VOUS ÊTES DÉJÀ INSCRIT.E SUR LES LISTES ÉLECTORALES PARISIENNES ?

Ayez le réflexe de vérifier  
vos informations.



Rendez-vous sur la page Elections de [Paris.fr](http://Paris.fr), et cliquez sur le bouton « Vérifiez si vous êtes inscrit et recherchez votre bureau de vote » pour vérifier l'exactitude de vos informations d'inscription.

Vous devez indiquer:

- l'arrondissement où vous pensez être inscrit.e;
- vos informations personnelles telles qu'elles sont écrites sur votre pièce d'identité: nom de naissance, prénoms, sexe et date de naissance.

Profitez-en pour prendre connaissance de votre bureau de vote et de son adresse.

**Attention:**  
si vous ne parvenez pas  
à vous identifier, rapprochez-vous  
de votre mairie d'arrondissement.

## ... VOUS N'ÊTES PAS INSCRIT.E SUR LES LISTES ÉLECTORALES PARISIENNES ?

N'attendez pas  
pour vous  
inscrire.



Déposez votre demande d'inscription en ligne sur [service-public.fr](http://service-public.fr) ou rendez-vous en mairie d'arrondissement.

À Paris, toutes les mairies d'arrondissement vous accueilleront pour réaliser cette démarche, quel que soit votre arrondissement de domicile.

**Vous pourrez vous inscrire au plus tard  
le 7 février pour voter lors  
des élections municipales des 15 et 22  
mars 2020.**